

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): L'accord entre le Canada et l'URSS.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui m'embrouille. A certains moments, il déclare qu'il y a peu de différence entre nos relations avec les États-Unis et celles avec l'URSS. Monsieur l'Orateur, nous apprenons avec plaisir que l'accord commercial avec l'URSS a été renouvelé et que le volume des échanges entre les deux pays a augmenté. Nous espérons tous que cela va durer. Le ministre a mentionné de façon précise la vente de blé et les assurances données par le Kremlin, suivant lesquelles la préférence serait donnée au Canada, notre pays étant le premier auquel la Russie s'adresserait. J'espère, toutefois, que ceux à qui incombe au Canada la responsabilité de vendre notre blé ne se borneront pas à attendre que les autorités compétentes en URSS viennent au Canada passer des commandes. En vérité, j'espère que nous saurons nous montrer vigilants et que nous ne négligerons aucun effort pour vendre du blé à ce pays et nous assurer que son marché nous demeurera très favorable.

J'ai un autre point à soulever aujourd'hui. Selon le ministre, les deux pays se seraient engagés à faciliter leurs échanges commerciaux mutuels. Ce qui, indirectement peut-être, amène à demander si les filiales canadiennes de compagnies contrôlées à l'extérieur du pays seront maintenant libres de traiter des affaires avec l'URSS ou si, dans certains cas, on tentera d'exercer une juridiction extra-territoriale et de déterminer l'orientation du commerce des filiales canadiennes. L'engagement intervenu entre le Canada et l'URSS en vue de faciliter le commerce entre ces deux pays porte à demander si les efforts en vue de réglementer l'activité des filiales canadiennes doivent se poursuivre.

C'est là un problème que nous avons en commun avec bon nombre d'autres pays occidentaux où il y a des filiales actives de sociétés internationales. On nous répète comme il est important de surmonter cette difficulté et nous y réussirons probablement de concert avec les autres pays occidentaux qui affrontent le même problème. Je suis donc heureux du renouvellement de l'accord, de l'expansion du commerce extérieur et des assurances que l'on nous donne au sujet du blé. Néanmoins, j'espère que nous ne nous en tiendrons pas seulement au domaine du blé ou du commerce extérieur en général, mais que nous ferons de notre mieux pour faciliter les échanges entre les deux pays, notamment en

[L'hon. M. Stanfield.]

donnant aux sociétés qui ont des exploitations au Canada la possibilité et la liberté de se livrer au commerce extérieur en vertu de cet accord.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre de l'Industrie et du Commerce d'avoir signé le protocole prolongeant de trois ans l'accord commercial entre le Canada et l'URSS. Comme le ministre l'a signalé, le Canada a bénéficié de cet accord surtout dans la vente de blé, ce qui nous a permis au cours des 14 dernières années d'écouler quelque 760 millions de boisseaux sur le marché soviétique. Assurément, la Chambre est heureuse de constater que la délégation soviétique ait voulu donner d'abord au Canada l'occasion de fournir le blé dont l'Union soviétique aura besoin au cours de la période de trois ans dont l'accord fait état.

A mon avis, nous pourrions nous montrer plus combattifs dans le domaine des échanges commerciaux avec l'Union soviétique. Il ne fait aucun doute qu'il existe un marché réel pour la vente de blé à l'Union soviétique, particulièrement à cause de ses besoins en Sibérie. D'après moi, les économistes soviétiques reconnaissent qu'il est beaucoup moins onéreux d'acheter du blé canadien expédié par le port de Vancouver et destiné à la Sibérie que de transporter à travers l'Union soviétique du blé qu'ils pourraient vendre sur leurs marchés de l'Europe orientale.

Sauf erreur, le principal obstacle a été le déséquilibre commercial entre les deux pays. Nos achats de produits en provenance de l'Union soviétique ont été relativement plus faibles que ses achats de produits canadiens. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires explorent toutes les possibilités afin de déterminer si nous pouvons équilibrer les échanges commerciaux dans l'espoir que l'Union soviétique et d'autres pays avec lesquels nous faisons affaire soient en mesure d'acheter d'autres produits canadiens.

Il y a deux domaines qu'il convient d'explorer, notamment celui de l'outillage agricole. Le récent rapport de la Commission Barber révèle qu'une certaine concurrence est nécessaire dans le domaine de l'outillage agricole. Il faudra faire des essais pour déterminer si l'outillage agricole soviétique peut s'adapter à nos besoins et si l'entretien nécessaire pourra être fourni. J'espère que le ministère étudiera la question.

L'autre domaine est la fourniture de matériel de production énergétique à laquelle les Russes s'intéressent assez efficacement. Nous